

- Le Dispositif d'information conseil régional

Il repose sur un réseau d'accueil de structures labellisées pour assurer une information approfondie et un conseil individualisé sur la VAE : les Points Relais d'Information Conseil VAE (PRIC).

- D'autres structures d'AIO non labellisées gardent une mission d'information sur la VAE auprès des publics et deviennent : les Points Relais d'Information VAE (PRI).

L'animation des PRIC et des PRI est assurée au sein du relais territorial par l'un des PRIC désigné par le Conseil Régional.

- Statistiques réalisées par points d'accueil

Structures	CIO Ambérieu	CIO Belley	CIBC Miribel	ANPE Ambérieu	TOTAL
Nb réunions info coll	11	9	10	NC	30
NB personnes en Entretien conseil	79	44	4	NC	127
Nb de personnes reçues (inf coll.+entretiens)	120	83	19	NC	222
Nb de personnes venues s'informer					

Cependant une part importante des personnes qui s'informent ou entre dans la démarche VAE ne passe pas par le dispositif d'information conseil. Elles peuvent s'adresser directement aux « valideurs » (par exemple à l'accueil technique des GRETA ou au DAVA) si le titre ciblé est bien repéré. D'autre part, un certain nombre de personnes sont pris en charge dans le cas d'actions collectives et ne sont pas recensées ici.

L'impact de la VAE sur un territoire reste donc pour l'instant difficile à apprécier globalement.